



Au Sénat le 9 juillet 2015 avec Sylvia PINEL - Photo Sénat

Au Sénat, se tenait jeudi une réunion de travail préparatoire à la création de l'association nationale « Les Nouvelles Ruralités ». Autour de la Ministre Sylvia Pinel et des quatre fondateurs : Jean-Paul Dufregne (Allier), Patrice Joly (Nièvre), Jean-Jacques Lozach (Creuse) et Jean-Pierre Saulnier (Cher), avaient pris place des élus (notamment parlementaires), des responsables associatifs, des géographes, économistes, sociologues, chefs d'entreprises... Tous ont souhaité donner une nouvelle dynamique à un mouvement souhaitant faire de nos campagnes des territoires d'avenir.

Le mouvement a permis des avancées ; environ 70 % des 46 mesures annoncées par le Premier Ministre lors du Comité Interministériel à l'Egalité des Territoires du 13 mars dernier, étaient directement inspirés de ses travaux (par exemple : résorption des zones blanches téléphoniques à l'horizon 2017, 1000 maisons de services au public labellisées par les préfets d'ici fin 2016).

Mais doit se poursuivre une forte mobilisation pour aller vers une meilleure reconnaissance de l'utilité sociale, économique, culturelle et environnementale de la ruralité.

Sylvia Pinel, Ministre du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité a encouragé la mise en place de l'association, qu'elle entend considérer comme un interlocuteur privilégié.

La force de la démarche repose sur trois piliers essentiels : une place prépondérante donnée aux innovations et aux expérimentations, nourrir un débat qui a su alimenter la controverse, et enfin la forte implication des acteurs politiques et institutionnels.

La création d'une association, à l'automne, permettra de rassembler, au-delà des élus, les forces vives des territoires (socio-professionnels, experts, universitaires, associatifs, acteurs publics et privés du développement local). Elle continuera à promouvoir une vision positive de la ruralité, à un moment de profondes mutations.

Texte du Communiqué de presse du 9 juillet 2015